



## Révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES)

### Aperçu des modifications les plus importantes

---

- 1. Intégration des domaines de la santé, du social et des arts (SSA)**  
Le champ d'application de la loi comprend désormais les domaines suivants: santé; travail social; musique, théâtre et autres arts; psychologie appliquée; linguistique appliquée.
- 2. Conditions d'admission**  
Adaptation des conditions d'admission pour tenir compte des nouveaux domaines SSA: référence aux profils existants de la CDIP et de la CDS.
- 3. Formation en deux cycles conforme à la Déclaration de Bologne**  
Introduction des filières bachelor et master (bachelor à partir du semestre d'hiver 2005/2006, master vraisemblablement à partir de 2008).
- 4. Bases pour un système d'accréditation et d'assurance de la qualité**  
Introduction de l'accréditation de hautes écoles spécialisées et de filières d'études.  
  
Principe: c'est le département qui examine et accrédite. Il a la possibilité de transférer certaines tâches à des tiers (avec participation des cantons): examen des demandes d'accréditation et – sur demande et dans des cas justifiés – accréditation de filières d'études.
- 5. Répartition et désenchevêtrement des tâches**  
Compétentes élargies du Département fédéral de l'économie (titres et filières d'études).  
  
Possibilité de conclure des accords entre la Confédération et les cantons (offre d'études, accréditation).
- 6. Subventionnement**  
Egalité de traitement des domaines SSA à partir de 2008.

### Révision partielle de la LHES et des ordonnances: calendrier

10.3.2004	Conseil des Etats: approbation du projet soumis par le Conseil fédéral
9.2004	Conseil national: approbation du projet soumis par le Conseil fédéral
12.2004	Chambres fédérales: vote final, approbation du projet soumis par le Conseil fédéral
2. - 4. 2005	Révision partielle des ordonnances et des directives: procédure de consultation
Été 2005	Entrée en vigueur de la LHES

OFFT 17.12.2004